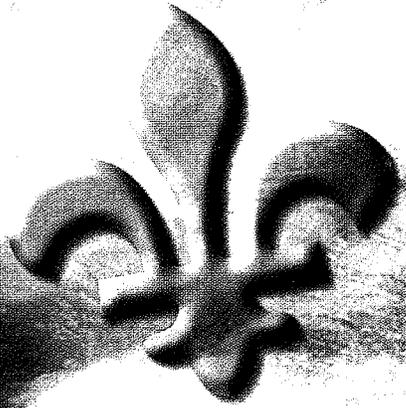


# POUR LE BIEN PUBLIC

QUÉBÉCOISES 1998



FTQ

Union  
des  
travailleurs  
du Québec

## Chaque élection

# sanctionne une administration. Mais c'est aussi l'occasion pour une collectivité d'exprimer ses aspirations, ses espoirs, sa volonté de changement.

**La FTQ**, la plus grande centrale syndicale québécoise avec près d'un demi-million de membres, reflète de grands consensus sociaux. Pour nous, c'est l'occasion de dire avec force que l'objectif ultime de la politique est de défendre et développer les intérêts fondamentaux de la société, le bien public.

Pour nous, militants et militantes de la FTQ, la participation active aux débats électoraux va de soi. Nous respectons en cela une longue tradition d'engagement politique lié à notre action syndicale. Bien avant nous, les pionniers du mouvement ouvrier avaient compris que la défense des intérêts collectifs ne pouvait pas s'exercer dans les seuls milieux de travail. Nous devons faire enchâsser nos droits dans des lois, faire partager au plus grand nombre les gains que nous faisons.

Depuis quelques années, nous assistons à une profonde restructuration économique tant à l'échelle du pays qu'à l'échelle mondiale. Cette évolution rapide, parfois brutale, n'est pas qu'une joute entre possédants. Elle fait des victimes en expulsant des milliers d'hommes et de femmes

du marché du travail et en multipliant les exclus. Un autre effet plus pervers, moins bien évalué, est celui du sabordement progressif du rôle de l'État.

### Protéger l'édifice social

Le gouvernement du Québec, comme la plupart des gouvernements occidentaux, est talonné par des institutions financières qui lui dictent des politiques de dégraissage et de restrictions. Du coup, il consacre une grande part de son énergie à l'assainissement des finances publiques. Nous l'avons appuyé dans cette entreprise nécessaire. Mais nous croyons que se limiter à la seule élimination du déficit remet en cause un édifice social, que les Québécois et les Québécoises ont mis près de quarante ans à construire.

Nous affirmons que l'État ne doit abdiquer aucune de ses tâches essentielles de protecteur et de promoteur du bien public. Il doit tout mettre en œuvre pour

conserver et développer les programmes qui garantissent la justice sociale. Il doit intervenir directement et indirectement pour susciter des activités créatrices d'emploi. Il doit légiférer pour mettre à jour les textes qui donnent accès à la défense collective, au syndicalisme.

Tout retrait ou abandon de ses responsabilités ouvre la porte à des joueurs privés, uniquement préoccupés de compétitivité et de profits. Pour ces derniers, la notion de droits sociaux est incompatible avec la logique des marchés.

Il est donc urgent de prendre des mesures pour réhabiliter la notion même de bien public et de justice sociale. Si l'économie doit être saine et dynamique, c'est pour profiter à l'ensemble de la collectivité, pas pour battre des records en bourse. Nous voyons aujourd'hui au bord de quel gouffre a conduit l'activité spéculative débridée d'un certain monde financier.

**Des domaines essentiels tels la sécurité du revenu et la fiscalité nous préoccupent au plus haut point. Mais nous croyons nous faire l'écho de nos militants et militantes en interpellant plus particulièrement la classe politique sur l'emploi, la législation du travail, l'éducation et la santé:**

- ▼ **L'emploi comme meilleur outil de redistribution des richesses;**
- ▼ **Une législation du travail modernisée, pour permettre à ceux et celles qui produisent les biens et services, un accès réel à la syndicalisation et à la défense collective;**
- ▼ **L'éducation comme levier du développement;**
- ▼ **La santé comme l'un des principaux droits sociaux.**

**Dans ces trois domaines prioritaires, nous exigeons des comptes. Nous réclamons des engagements fermes et publics de la part de ceux et celles qui veulent nous représenter à l'Assemblée nationale. Nous accomplirons en cela une mission syndicale et politique découlant de la nature même de notre mouvement, défenseur du bien public.**

# L'EMPLOI, LA PREMIÈRE PRIORITÉ

Depuis de nombreuses années, la FTQ a placé l'emploi au cœur de ses luttes. Elle fut à l'origine de nombreuses initiatives génératrices d'emploi. Elle est présente sur tous les fronts pour combattre la précarisation, préserver les emplois de qualité et développer de nouveaux champs d'activité où les Québécois et Québécoises puissent gagner leur vie dignement.

Elle intervient directement par son Fonds de solidarité et elle réclame aussi des politiques et des interventions des gouvernements. Elle refuse que ces derniers ne soient que des spectateurs de la vie économique, comme le réclament les tenants du «laisser-faire».

Malheureusement, il n'existe, ni au Canada ni au Québec, de véritable politique de développement de l'emploi. Les gouvernements ont cru naïvement que la lutte à l'inflation à la fin des années 1980, et plus récemment l'assainissement des finances publiques, entraînant une hausse de la confiance des investisseurs et une diminution des taux d'intérêt, dynamiseraient miraculeusement l'économie. L'emploi n'était pas véritablement l'objectif, mais une conséquence désirable.

L'assainissement des finances publiques, s'il était nécessaire, a tout de même eu des effets négatifs sur le niveau de l'emploi.



Faire le redressement budgétaire en réduisant uniquement les dépenses entraîne la perte de milliers d'emplois dans la santé, l'éducation, le secteur public en général. Indirectement, cela a diminué la consommation et la vitalité économique et, conséquemment, fait perdre des emplois dans le secteur privé.

## Le Sommet de 1996

Le Sommet de l'économie et de l'emploi, à l'automne 1996, nous a permis de faire un pas en avant. Le patronat, le gouvernement et le mouvement syndical ont travaillé conjointement pendant plus de six mois à la mise en place de projets et propositions en vue de développer l'emploi.

Du Sommet ont découlé plusieurs réalisations concrètes favorables à l'emploi: la réduction de la semaine normale de travail de 44 à 40 heures, la lutte au travail au noir, la politique active du marché du travail dont le régime d'apprentissage, le Fonds de lutte à la pauvreté, le suivi des projets du secteur privé annoncés au Sommet.

Pour la première fois, sans doute, en Amérique du Nord, les grands intervenants de l'économie se sont donné un objectif clair et précis de création d'emploi: «Rattraper et dépasser le taux moyen de création d'emplois au Canada, dans la perspective de réduire et d'éliminer le plus rapidement possible l'écart entre le taux de chômage du Québec par rapport à celui du Canada.»

En l'absence de mesures vigoureuses de la part du gouvernement,

entre 1996 et septembre 1998, le taux de création d'emplois du Québec (1,6%) se situe cependant bien en deçà de celui du reste du Canada (2,9%).

Pourtant l'objectif n'était pas utopique: entre 1982 et 1987, le Québec avait enregistré un taux de création d'emplois de 2,1% comparé à 1,9% pour le Canada. Une étude effectuée pour la FTQ estime que si le gouvernement avait adopté dès 1997 un ensemble de stratégies de relance de l'emploi, l'objectif de rattrapage complet du taux canadien aurait pu être atteint.

Le gouvernement du Québec ne dispose pas de tous les outils, notamment des politiques monétaire, commerciale et de régulation de l'inflation. Mais il possède néanmoins de nombreux moyens pour stimuler l'emploi, et à la suite du Sommet, certaines politiques ont été mises en place.

## Politique de main-d'oeuvre

L'accord Québec-Ottawa portant sur le transfert des mesures actives du marché du travail va permettre d'éliminer le chevauchement et la lourdeur administrative. Cet état de fait a trop longtemps privé le Québec des moyens lui permettant de mettre en place une véritable politique d'insertion de la main d'oeuvre sur le marché du travail.

La réforme de la sécurité du revenu s'inscrit dans la foulée de la réorganisation des services d'emploi et de l'assurance-emploi. Mais elle transfère la responsabilité de création d'emplois aux chercheurs d'emploi, sans s'assurer que ces emplois existent.

**Nous demandons au gouvernement de nous présenter un véritable programme de relance de l'emploi qui devrait comporter les volets suivants: l'investissement prioritaire dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre et dans les infrastructures, la réembauche de travailleurs et travailleuses dans le secteur public de manière à combler les postes restés vacants à la suite des départs massifs, le maintien de la main-d'œuvre en emploi notamment par le recyclage et la formation professionnelle. On contribuera ainsi à lutter contre la précarité et à faciliter l'intégration des jeunes au marché du travail.**

Le gouvernement québécois a aussi procédé à une importante réforme en matière de développement économique régional. Ces mesures, nécessaires, sont cependant insuffisantes.

Selon les tendances économiques actuelles, même si le Québec rattrapait le taux canadien en 1999, le taux de chômage s'élèverait encore à 9,6% en l'an 2000.

À l'aube de l'an 2000 une grave récession mondiale nous menace. Face à cette catastrophe, un taux de chômage de plus de 9% nous placerait dans une plus mauvaise posture qu'à l'aube de la récession de 1990-91.

Au Sommet économique, le mouvement syndical a réclamé qu'on abaisse le taux de chômage à 8% en l'an 2002. Cette proposition est ambitieuse. Mais elle était réalisable en 1996 et elle l'est encore aujourd'hui. L'atteinte de cet objectif est primordiale, si l'on ne veut pas que les sacrifices des dernières années aient été vains.

La marche est haute. Mais tous pourraient y gagner. Plus d'emplois, c'est plus d'impôts et de taxes pour les gouvernements et moins de dépenses dans les programmes de soutien du

revenu. Chaque baisse de 1% du taux de chômage signifie un bénéfice net de 470 millions \$ pour le gouvernement du Québec et de 951 millions \$ pour le gouvernement fédéral.

## **DES LÉGISLATIONS DU TRAVAIL ADAPTÉES AUX NOUVELLES RÉALITÉS**

### **Le Code du travail du Québec**

Le Code du travail du Québec a été adopté il y a près de 35 ans. Depuis, il n'a jamais été modifié en profondeur. Le marché du travail et l'environnement socio-économique ont pourtant subi des transformations considérables. Les grandes unités industrielles des années 1940 et 1950 ont pratiquement disparu. Les emplois permanents qui duraient toute une vie ont fait place, dans bien des cas, à des emplois de durée limitée, temporaires, précaires. Le travail autonome est en pleine croissance.

Le Code du travail ne répond plus aux réalités de la nouvelle économie. De plus, il est mal adapté à la taille des entreprises, qui sont de plus en plus petites. Pour élargir l'accès à la syndicalisation et adapter la loi aux changements de la structure de l'emploi et de l'entreprise, une révision en profondeur du Code du travail est nécessaire.

Au Québec, des milliers de travailleurs et travailleuses ne peuvent pas se syndiquer. Et ce n'est pas parce qu'ils ne le veulent pas. Certains sont victimes des trop nombreux trous du Code qui permettent aux employeurs de retarder indûment le processus d'accréditation, favorisant ainsi la démobilitation des travailleurs et travailleuses. Pour d'autres, ils ne sont tout simplement pas considérés comme des salariés en vertu du Code du travail.

### **Le cas McDonald's**

Le manque de célérité dans le traitement de la procédure d'accréditation, ainsi que dans celui des plaintes de congédiement pour activités syndicales, sont des armes redoutables pour éviter la syndicalisation. Comme nous avons pu le constater dans le dossier McDonald's, de trop longs délais combinés à l'intimidation patronale sont des obstacles efficaces pour freiner les ardeurs des travailleurs et travailleuses qui veulent se syndiquer.

### **Les «autonomes»**

En n'incluant pas les entrepreneurs dépendants dans la définition de salariés, le Code exclut du droit à la syndicalisation tous ceux à qui on accole trop

rapidement et trop facilement le statut de travailleur autonome. Parmi ces autonomes, plusieurs sont en réalité des «entrepreneurs dépendants». Ils sont dans les faits des salariés déguisés d'une seule entreprise: les prix, les clients et le travail reste déterminé par l'entreprise qui sous-traite ainsi le travail, tout en évitant la syndicalisation.

### **Le cas du taxi**

La situation des travailleurs du taxi constitue un cas flagrant d'exclusion du droit à la syndicalisation. Depuis près de dix ans, les chauffeurs de taxi de Montréal ont manifesté à plusieurs reprises, de façon non équivoque, le désir de se syndiquer. Pourtant, le Code du travail et la Loi sur le transport par taxi les considèrent comme des travailleurs indépendants et leur nient le droit de s'associer.

Dans d'autres cas, c'est la définition même d'employeur qui n'est pas assez souple pour accommoder la nouvelle organisation du travail de l'industrie. Les travailleurs de la forêt qui travaillent maintenant pour plusieurs exploitants en font les frais. L'entrée en vigueur de la Loi sur les forêts, alliée à un Code du travail inadapté, rend le régime d'accréditation et de négociation difficile pour ces travailleurs.

Ceux et celles qui travaillent dans de petites entreprises indépendantes ou encore pour des franchisés sont isolés et peu nombreux. Il est donc presque impossible de les syndiquer. C'est pour permettre à ces travailleurs et travailleuses isolés et dispersés que la FTQ réclame depuis trente

ans l'accréditation multipatronale, une façon additionnelle de permettre l'accès à la syndicalisation.

### **La loi des décrets**

En l'absence de tels amendements au Code, la Loi sur les décrets de convention collective se présente toujours comme un rempart essentiel contre les abus de toutes sortes et un guide pour le respect des droits minimaux des salariés privés du droit d'association.

Nous sommes inquiets de la montée de la précarité d'emploi, du sous-emploi et des inégalités dans notre société. Le gouvernement actuel est fortement tenté d'abandonner à leur sort les travailleurs et travailleuses sous décret. Nous l'avons vu dans le secteur du verre plat. Un prochain gouvernement doit s'engager à ne pas faire disparaître ce mode d'encadrement souple et respectueux des réalités qu'est la Loi sur les décrets qui stabilise l'activité de certains secteurs et protège les plus vulnérables d'entre nous.

Ces exemples sont les plus flagrants des faiblesses de notre code actuel, il y en a d'autres. La FTQ est intervenue à plusieurs reprises sur la place publique et auprès du gouvernement pour dénoncer cette situation.

## **NOS REVENDICATIONS**

▼ **Un futur gouvernement doit s'engager à amender le Code pour mettre en place une procédure rapide et efficace d'accréditation permettant de limiter les pratiques déloyales qui ont pour effet de bloquer toute tentative de syndicalisation.**

▼ **Pour la FTQ, en plus de la nécessaire révision de la définition de salarié du Code, le prochain gouvernement devra également s'engager à modifier des lois sectorielles telles que la Loi sur le transport par taxi et la Loi sur les forêts pour y inclure les changements facilitant l'accès à la syndicalisation.**

▼ **Comme la FTQ réclame la reconnaissance d'employeur unique quand il y a un seul donneur d'ouvrage à la tête d'un réseau de petites entreprises,**

▼ **Permette d'être reconnu le syndicat quand l'employeur a utilisé des pratiques déloyales;**

▼ **Donne aux commissaires du travail le pouvoir de prendre toute mesure de redressement (telle la réintégration immédiate des personnes congédiées) qui lui donne également des pouvoirs d'ordonnance;**

▼ **Permette la reconnaissance d'employeur unique quand il y a manifestement un seul donneur d'ouvrage à la tête d'un réseau de petites entreprises;**

▼ **Reconnaisse les accréditations obtenues sous les autres compétences législatives au Canada;**

▼ **Permette le regroupement d'employeurs sur une base volontaire pour les fins de reconnaissance syndicale et de négociation;**

▼ **Facilite l'obtention par le syndicat de la liste des employés dont le lieu de travail ne fait pas partie des locaux appartenant à leur employeur et autorise le syndicat à communiquer avec eux, notamment par un moyen électronique.**

## Juridiction de la machinerie de production

On effectue annuellement quelque 20 millions d'heures de travail pour l'installation, l'entretien et la réparation de la machinerie de production. La confusion actuelle des réglementations fait qu'une partie importante de ces travaux est effectuée au noir, privant ainsi l'État d'importants revenus, et les travailleurs, de leurs avantages sociaux (retraite et assurances).

Depuis 1970, des projets de loi et différentes décisions de commissaires de la construction ont réduit ce champ d'application et semé la confusion. Selon les circonstances, les travaux sur la machinerie de production peuvent être assujettis au Code du travail, à la Loi sur les normes du travail ou encore à celle de l'industrie de la construction.

Récemment, de nouveaux projets de loi prévoyaient que les travaux sur la machinerie de production pourraient être à nouveau assimilés à l'industrie de la construction, sauf pour les travaux effectués par les salariés permanents du fabricant ou de l'utilisateur, à la condition qu'employeurs et syndicats acceptent de rationaliser les coûts et éliminer les irritants demandés par les donneurs d'ouvrage.

L'Association de la construction du Québec et la Coalition syndicale composée de la FTQ-Construction et du Conseil provincial des métiers de la construction (International) ont récemment convenu d'un projet

d'entente à cet effet. Rien ne devrait plus empêcher que les travaux soient couverts par la législation du travail de l'industrie de la construction.

**NOTRE REVENDICATION**  
Nous réclamons que le gouvernement clarifie rapidement la situation en réintégrant les travaux effectués sur la machinerie de production dans le champ d'application de l'industrie de la construction.

## Déréglementation

Suite au Sommet économique de l'automne 1996, à la demande des gens d'affaires, le gouvernement a mis en place un groupe-conseil sur la déréglementation présidée par M. Bernard Lemaire. La FTQ avait jugé qu'il y allait de l'intérêt de tout le monde de dépoussiérer les lois et règlements vétustes et d'alléger la paperasse que doivent remplir les entreprises. Dans un souci de transparence mais aussi pour veiller au grain, la FTQ a demandé à être représentée au groupe conseil.

Le groupe-conseil a fait du bon travail dans certains domaines, recherchant un équilibre entre le besoin de protection de la société et les impératifs économiques des entreprises.

Mais quand il a abordé le domaine des relations employeurs-employés, le groupe conseil a écarté toute considération sociale. Il a proposé des modifications qui:

▼ videraient de son sens le Code du travail et le régime de santé et sécurité du travail;

- ▼ restreindraient le champ d'application de l'industrie de la construction;
- ▼ élimineraient à courte échéance le régime des décrets de convention collective;
- ▼ et réduiraient la portée sur la formation professionnelle.

Devant cette situation, la FTQ s'est retirée du groupe conseil et a demandé au gouvernement d'indiquer clairement, lors de la publication du rapport Lemaire en mai 1998, son intention de ne pas donner suite aux recommandations qui touchent le domaine du travail.

Si ces recommandations sont suivies, non seulement vont-elles dans le sens inverse de la réforme du code recherché par la FTQ, mais elles vont faire reculer le mouvement syndical de 35 ans de progrès social.

**NOTRE REVENDICATION**  
La FTQ demande à tous les candidats et candidates l'engagement clair de rejeter les dispositions du rapport qui remettent en cause nos acquis.

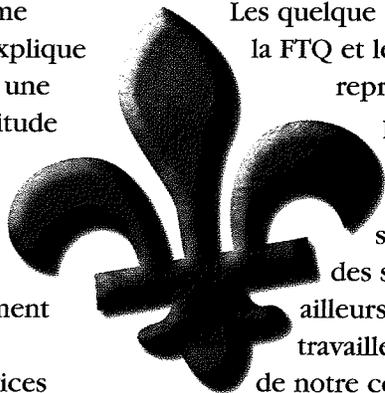
## L'ÉDUCATION, INGRÉDIENT ESSENTIEL DE NOTRE SUCCÈS COLLECTIF

Notre système public d'éducation, de la maternelle à l'université, a ouvert la voie de l'instruction et de la connaissance à plusieurs générations depuis la Révolution tranquille.

Mais ce réseau est en crise budgétaire marquée. Sur les dix milliards de dollars de compressions dans l'ensemble des dépenses gouvernementales depuis 1993-1994, le quart a touché notre système d'éducation. Cela explique certainement, pour une bonne part, la multitude de problèmes qui l'affligent, dont le taux élevé de décrochage. Le manque d'encadrement des jeunes, la quasi-disparition des services professionnels et l'insuffisance des équipements et des livres sont autant de réalités avec lesquelles le personnel du réseau de l'éducation doit composer.

Ouverture des marchés, compétitivité, prolifération des technologies de l'information, voilà autant de facteurs qui bouleversent l'économie québécoise. C'est avec une main-d'œuvre compétente que le Québec retrouvera le chemin de la prospérité, tant individuelle que collective. Les Québécois et les Québécoises ont droit à un réseau public d'éducation qui veille à ce que leurs enfants reçoivent une éducation de première qualité.

## LA SANTÉ, UN DROIT SOCIAL PRIMORDIAL



Les quelque 500 000 membres de la FTQ et leurs proches représentent une proportion importante des utilisateurs des services de santé ou des services sociaux. Par ailleurs, quelque 40 000 travailleurs et travailleuses de notre centrale oeuvrent dans ce secteur. Voilà pourquoi la FTQ a toujours maintenu le cap sur le même objectif fondamental: la préservation d'un système public, universel, accessible et de qualité.

Le bilan que nous dressons de la réforme de notre système de santé et de services sociaux est inquiétant.

▼ Des objectifs majeurs ne sont pas atteints. La prévention de la maladie et la coordination des services de santé et des services sociaux, avec les CLSC comme porte d'entrée unique dans le système, ne se sont pas concrétisées. Elles constituent pourtant les meilleures avenues

pour freiner la croissance des coûts de santé.

▼ Le virage ambulatoire, bien que nécessaire, a été pris trop rapidement et sans que ne soient investies les sommes d'argent requises pour assurer la qualité des services aux personnes. Cela a engendré beaucoup d'insécurité et d'énormes difficultés pour les patients et leurs familles.

▼ Le virage milieu a laissé bien des jeunes sans protection. La désinstitutionnalisation a connu, elle aussi, bien des ratés faute de ressources, laissant de nombreuses personnes en état de souffrance.

▼ Les divers virages ont laissé les clientèles les plus lourdes dans les services existants sans pour autant prévoir un accroissement des ressources qui corresponde à la nouvelle demande, ce qui a affecté la qualité des services et leur accès; à cause des vides laissés par la réforme, le secteur privé ainsi que l'économie sociale prennent de l'expansion et les services sont de moins en moins publics.

▼ Les technologies de l'information devaient se développer en assurant la protection de la confidentialité des dossiers; aujourd'hui, il semble que les bénéfices financiers la relèguent au second plan.

▼ Les conditions de travail se sont dégradées à plus d'un titre et nous sommes confrontés actuellement à des situations particulièrement difficiles: alourdissement de la tâche, précarité grandissante, appauvrissement, difficultés de concilier travail et responsabilités familiales, épuisement

### NOS REVENDICATIONS

La FTQ exige un réinvestissement majeur dans les budgets de l'éducation. Il faut:

- ▼ Augmenter les sommes d'argent dévolues aux équipements, afin, entre autres, de fournir aux élèves des manuels scolaires en quantité suffisante;
- ▼ Renforcer les mesures de soutien destinées aux milieux défavorisés, principal moyen de prévention de la violence et des problèmes sociaux;
- ▼ Embaucher du personnel de soutien pour humaniser et rendre plus efficace le réseau de l'éducation.

professionnel et augmentation des accidents du travail.

▼ Au lieu d'œuvrer dans un système où la contribution de toutes et tous, y compris des personnes œuvrant dans les services auxiliaires, est reconnue, nos membres font face à une organisation du travail où des titres d'emploi sont dévalorisés et même exclus, laissant le champ libre à la «surprofessionnalisation».

▼ Nous ne voyons toujours pas les retombées positives de la régionalisation et nous pensons qu'elle a engendré des frais d'administration qui auraient pu être investis dans les soins à la population, sans compter qu'elle a créé un climat de rivalité entre les régions qui doivent se battre pour obtenir des fonds de toute façon insuffisants pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs; les

fusions d'établissements n'ont permis que de minimes économies tout en engendrant des effets négatifs sur l'organisation des services, dont notamment la perte de l'essentiel sentiment d'appartenance au milieu.

▼ Le ministre a beaucoup consulté mais peu écouté. Les diverses formes que prend la privatisation (sous-traitance, établissement privé, restriction dans la couverture des soins) constituent un démantèlement à la pièce du système. Nous avons franchi la barre de 30% dans la proportion des dépenses privées sur les dépenses totales.

Nous sommes toujours confrontés à un mythe très tenace, celui que nous n'avons plus les moyens de maintenir un système public de services de santé et de services

sociaux. Pourtant, l'expérience démontre que privatiser coûte plus cher collectivement. Les frais d'administration pour la santé sont de 25% aux États-Unis alors qu'ils sont de 8 à 10% au Canada. En 1994, les dépenses totales de santé per capita ont été en dollars US de 1907 \$ au Québec et de 3516 \$ aux États-Unis. Les entreprises américaines versent jusqu'à 15,4% de leur masse salariale en primes pour des assurances, alors que les entreprises québécoises versent au Fonds des services de santé (FSS) 4,25% de leur masse salariale.

Selon le Conseil de la Santé et du Bien-être *«le financement privé et le financement communautaire sont en effet, par nature, des mesures de sélectivité dans les services de santé et les services sociaux: le libre marché favorise les plus riches alors que l'action communautaire rejoint les plus défavorisés».*

Pour la FTQ, la tendance à l'augmentation des dépenses privées doit donc s'inverser et pour ce faire, de l'argent neuf devra être réinvesti.

## NOS REVENDICATIONS

La santé n'est ni un luxe ni un objet de consommation courante. Nous exigeons des candidats et des candidates, qu'ils s'engagent en faveur du redressement et du développement de notre système de santé. Ils doivent défendre un réinvestissement rapide et significatif dans le système québécois de santé pour qu'il puisse:

- 1 - Conserver intégralement son caractère public;
  - 2 - Placer l'humain au cœur des priorités, qu'il s'agisse des soins de courte durée, des soins prolongés aux personnes âgées, des soins psychiatriques, de la protection de la jeunesse, de la déficience physique ou intellectuelle;
  - 3 - Prendre le virage préventif dont le premier objectif est de garder les personnes en santé physique et mentale;
  - 4 - Assurer une réelle coordination des services, orienter les usagers vers les bonnes ressources, assurer le suivi, éviter la multiplication de visites médicales et de tests de laboratoires inutiles engendrés en grande partie par le principe de la rémunération à l'acte;
- Améliorer la couverture des services assurés et mettre fin aux disparités;
- 5 - Reconnaître la contribution du personnel et la nécessité de procéder à de nouvelles embauches pour répondre aux besoins.



**FTQ**

*Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec*

545, boulevard Crémazie Est  
17<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2M 2V1

Téléphone: (514) 383-8000  
Télécopieur: (514) 383-8001